**42ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Confédération suisse**

(Genève, le 27 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la Confédération suisse et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle.

Ma délégation invite la Suisse à accepter les recommandations suivantes:

1. Poursuivre le processus législatif visant à introduire le crime de torture en tant qu’infraction spécifique et distincte dans le code pénal.
2. Renforcer la protection des victimes de violences domestiques, en particulier les victimes d’origine étrangère de violences domestiques et éviter qu’elles soient soumises à des obstacles de procédure excessifs.
3. Continuer de promouvoir une plus grande représentation des femmes à tous les niveaux de l’administration publique, en particulier aux postes de décision, et adopter des mesures efficaces pour éliminer l’écart salarial persistant entre hommes et femmes, notamment en s’attaquant aux causes structurelles.

Nous souhaitons plein succès à la Suisse dans la mise en œuvre des recommandations du présent examen.

Je vous remercie.

*[157 mots / Temps de parole : 1min00sec ; n.43/120 ; 27.01.23 matin]*